

XII - COOPERATION SCIENTIFIQUE ET RECHERCHE POUR LA DÉFENSE
SCIENTIFIC CO-OPERATION AND DEFENCE RESEARCH

Introduction

A - Le Comité scientifique et la coopération scientifique

1. AC/137 - Le Comité scientifique (1959-1965)

2. Organismes subsidiaires identifiés par des cotes spéciales

AC/137(RG) - Commission consultative d'octroi des subventions OTAN pour la recherche scientifique (1960)

AC/137(SR) - Groupe consultatif sur la recherche spatiale (1960)

AC/227 - Groupe de travail ad hoc sur les applications de l'électronique quantique (1959)

(Financement de l'Institut von Karman)

AC/147 - Groupe de travail ad hoc sur le Centre de formation en aérodynamique expérimentale de Bruxelles (1959)

AC/168 - Groupe de travail ad hoc sur le Centre de formation en aérodynamique expérimentale (1960-1965)

AC/137(VKI) - Groupe d'étude sur l'Institut von Karman (1965)

B - La recherche pour la défense

AC/137(DR)//AC/74(DR) - Réunion des Directeurs de la recherche pour la défense (1959-1964)

AC/243 - Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense (1964-1966)

Conclusion

**XII - COOPERATION SCIENTIFIQUE ET RECHERCHE POUR LA DÉFENSE
SCIENTIFIC CO-OPERATION AND DEFENCE RESEARCH**

Introduction

Les années 1959-1965 ont vu se développer les activités scientifiques de l'OTAN. Plusieurs programmes ont été lancés. Ils ont porté principalement sur la recherche fondamentale et l'accent a été mis sur le renforcement de l'Alliance par la promotion de la coopération internationale.

En même temps, en raison de l'influence croissante des progrès scientifiques sur les techniques de défense moderne, l'OTAN a attaché de plus en plus d'importance à la recherche scientifique pour la défense. La réunion informelle des Directeurs de la recherche pour la défense, créée fin 1958, fut transformée en Comité officiel dépendant du Conseil en avril 1964.

-:-

A - LE COMITÉ SCIENTIFIQUE ET LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

**1. Comité scientifique
Science Committee
AC/137
1959-1965**

Pour les débuts du Comité scientifique, dont la création par le Conseil remonte à décembre 1957, nous renvoyons au rapport DES(94)2, partie XII, pp. 2-7.

Rôle et organisation du Comité scientifique

Il a pour mission d'assister le Conseil sur toutes les questions intéressant l'Alliance dans les domaines scientifique et technologique.

Il est composé de hautes personnalités scientifiques qui peuvent aussi bien présenter les vues de leur gouvernement que parler en leur nom propre.

La présidence fut tout d'abord assurée par un Conseiller scientifique, assisté par un Bureau groupant une petite équipe de chercheurs. Les affaires scientifiques ayant rapidement gagné en importance, il prit le titre en 1961 de Secrétaire général adjoint pour les Affaires scientifiques, tandis qu'était créée une Division des Affaires scientifiques placée sous sa haute direction. Il lui incombait de mettre en oeuvre les décisions du Comité et d'assurer le contrôle des activités de ses groupes de travail.

De 1958 à 1965, la présidence a été occupée par le Dr. N.F. Ramsey, le Dr. F. Seitz (1959), le Professeur W.A. Nierenberg

(1960-1962), le Professeur W.P. Allis (1962-1964), le Dr. J.L. McLucas (1964-1965).

La première réunion du Comité scientifique eut lieu en mars 1958. Il s'est ensuite réuni trois fois par an.

Le Comité scientifique a été amené à créer au fur et à mesure du développement de ses activités divers groupes d'experts chargés de formuler des propositions dans des domaines scientifiques particuliers et, le cas échéant, d'administrer les programmes relevant de leur compétence.

Les groupes d'experts placés sous l'autorité du Comité scientifique sont le plus souvent désignés sous le nom de "groupe consultatif" ou de "Commission consultative".

Ils font périodiquement rapport au Comité scientifique par l'intermédiaire de leur président.

Les experts participant à ces groupes sont désignés par le Comité scientifique. En principe, c'est le Président du Comité qui propose, en consultation avec le président du groupe consultatif concerné, la nomination d'experts ayant la compétence voulue.

Le Comité scientifique s'est appuyé sur le Bureau du Conseiller scientifique, puis sur la Division des Affaires scientifiques du Secrétariat international créée en 1961. Un membre de cette division assistait le président de chaque groupe en qualité de secrétaire et assurait la liaison avec le Comité scientifique.

Les activités des différents groupes étaient financées sur les budgets nationaux ou bien à titre international au titre du programme de subventions pour la recherche ou sur des fonds spéciaux créés à cette fin par l'OTAN.

Les activités scientifiques

Au début, le Comité scientifique s'est principalement intéressé au renforcement du potentiel scientifique fondamental de l'Alliance. L'OTAN étant une organisation défensive, il a étendu ses activités au domaine de la recherche scientifique pour la défense.

De 1958 à 1960, il a examiné les moyens de stimuler la science dans un contexte international. Il a lancé les trois grands programmes qui devaient constituer l'essentiel de ses activités au cours de ses premières années d'existence :

- le programme de bourses de recherche scientifiques¹ (*Science Fellowship Programme*),
- le programme de subventions pour la recherche (*Research Grants Programme*),
- le programme de cours d'été (*Advanced Study Institutes*).

¹ Créé en 1958 ; voir le C-M(58)108.

En outre, il a engagé des activités dans certains domaines scientifiques spécialisés ayant un intérêt plus immédiat pour l'Alliance (océanographie, facteurs humains, météorologie, recherche spatiale...).

La mise en oeuvre des activités du Comité scientifique

Les grands programmes et les activités plus spécialisées ont été mis en oeuvre par les groupes suivants :

1) Pour les grands programmes

- *Commission consultative sur le Programme de subventions pour la recherche (Advisory panel on the research grants programme)*

Elle a été créée en 1959. Il n'y a pas de mandat explicite. Son programme est exposé dans les documents AC/137-R/4, point I et annexe I, et C-M(59)49). Il fut approuvé par le Conseil en juin 1959 (C-R(59)22, § 22). Les comptes rendus de ses délibérations figurent dans la série AC/137, sauf au début où on lui attribua une cote spéciale (voir ci-après **AC/137(RG)**).

- *Commission consultative sur le Programme de cours d'été (Advisory panel on the advanced study institutes programme)*

Elle a été établie par le Comité scientifique le 5 janvier 1959 (AC/137-R/3, §§ 11-14), sur une proposition du Royaume-Uni faite au Conseil. Elle n'a pas non plus de mandat explicite. Le programme, énoncé dans le document C-M(58)109 du 18 juillet 1959, fut approuvé par le Conseil en octobre 1958 (C-R(58)52). La commission était composée initialement de trois membres du Comité scientifique.

- *Réunion des administrateurs nationaux du Programme des bourses de recherche scientifique (NATO Science Fellowship Administrators)*

A partir de 1959, ils ont été réunis régulièrement par le Conseiller scientifique, puis le Secrétaire adjoint pour les Affaires scientifiques. Les comptes rendus des réunions sont cotés dans la série des documents du Comité (AC/137-D/48, D/65...). En juin 1964, deux sous-programmes ont été créés, un programme de professeurs itinérants (*Visiting professorship scheme*) et un programme de bourses pour chercheurs confirmés (*Senior fellowship scheme*) (voir AC/137-D/215 et AC/137-R/19, point II, § 33).

- *Commission consultative sur le Programme de bourses de conférences (Advisory panel on the NATO lectureship programme)*

Sa création remonte à la réunion du Comité du 31 mai 1965 (AC/137-R/22, point XII). Son rôle et son programme ont été définis dans le document AC/137-D/256 du 24 mai 1965 ; le programme a été approuvé par le Conseil à sa réunion du 15 septembre 1965 (voir C-M(65)67 et C-R(65)37, point V).

2) Domaines scientifiques particuliers

- *Sous-comité sur la recherche océanographique (Sub-Committee on oceanographic research)*

Il a été créé par le Comité à sa réunion des 22-23 avril 1959 (voir AC/137-R/4) et approuvé par le Conseil le 3 juin (C-R(59)22, § 21). Son mandat et la description du programme figurent dans le document C-M(59)44 du 30 avril 1959. Il était composé de représentants nationaux. Il a proposé différents projets de recherche.

Groupes consultatifs et commissions consultatives :

- Le *Groupe consultatif sur les facteurs humains (Advisory group on Human factors)* a été formé en septembre 1959 (AC/137-R/5). Etabli initialement avec l'appellation de "Groupe consultatif sur la défense psychologique" (*Advisory group on defence psychology*), il fut rebaptisé en 1961 "groupe consultatif sur les facteurs humains". Son mandat figure dans le document AC/137-D/56, approuvé par le Comité scientifique en janvier 1960 (AC/137-R/6). Sa première réunion a eu lieu en février 1960.

- Le *Groupe consultatif ad hoc sur la météorologie (Ad hoc advisory group on meteorology)* a été constitué en septembre 1959 (AC/137-R/5). Son mandat a été modifié en janvier 1964.

- La *Commission consultative sur la recherche opérationnelle (Advisory panel on operational research)* a été créée par le Comité lors de sa réunion des 2-3 septembre 1959 sur la proposition du Conseiller scientifique (AC/137-R/5, point X). Elle a tenu sa première réunion le 28 mars 1960.

- Le *Groupe consultatif sur la recherche spatiale (Advisory group on space research)* a été créé en janvier 1960. Il a reçu une cote spéciale au début (voir ci-après **AC/137(SR)**).

- La *Commission consultative sur la radio-météorologie (Advisory panel on radiometeorology)*. Elle a été créée le 20 octobre 1961 (AC/137-R/11) à l'initiative du professeur Anastassiadis, représentant grec au Comité scientifique. Elle est dépourvue de mandat ; son existence a été approuvée en février 1962.

- Le *Groupe de travail sur l'application de l'électronique quantique (AC/227) (Ad hoc working group on the application of quantum electronics)* a été créé en juin 1963 (voir ci-après).

Les groupes auxiliaires spécialisés de cette deuxième partie ont fait l'objet d'un examen critique en 1963. En octobre 1963 en effet (AC/137-R/17, point VIII), le Comité a examiné les principes généraux régissant la création et le fonctionnement de ses sous-comités et groupes consultatifs, sur la base d'un rapport, le AC/137-D/189, établi par la Division des Affaires scientifiques. L'objectif était d'analyser et d'évaluer les travaux réalisés par les divers groupes de travail, ce qui n'avait pas été fait jusque-là. Le Comité demanda de prêter une attention toute particulière à la sélection des membres de ces organismes.

Le rapport Armand-Killian

Le Comité scientifique a attaché une attention particulière aux aspects à long terme du développement scientifique dans le monde occidental et a proposé, au début de 1958, une étude distincte de ce problème. Il a fait examiner la question par un groupe d'étude, qui s'est réuni en janvier et mars 1959 et dont les recommandations (AC/137-D/38 et C-M(59)48) ont abouti à la création du groupe d'étude présidé par M. Louis Armand (France), qui a fonctionné de septembre 1959 à juin 1960 (voir en particulier le AC/137-R/6).

Le "rapport Armand" sur "les moyens propres à renforcer le potentiel scientifique occidental" (*Increasing the effectiveness of Western Science*)² fut publié en octobre 1961. Il analyse les facteurs qui ont freiné le développement de la science et recommande la création en Europe d'un Institut international des sciences et de la technologie.

Un groupe de travail fut créé le 2 novembre 1960 par le Conseil pour étudier le projet, sous la présidence du Dr. J.R. Killian (Etats-Unis). Il remit un rapport (C-M(61)85) qui fut publié en novembre 1962.

Questions scientifiques et recherche opérationnelle

Au nombre des groupes du Comité scientifique énumérés ci-dessus figurait une Commission consultative sur la recherche opérationnelle, qui a commencé à fonctionner en mars 1960. Son rôle était de perfectionner les méthodes de recherche opérationnelle et de développer leur utilisation. Sa tâche principale a consisté à organiser un programme de conférences.

Le Comité scientifique était en liaison étroite avec les organisations de recherche militaires. Citons l'AGARD (Groupe consultatif pour la recherche et le développement aéronautiques), organisme dépendant du Groupe permanent, créé en 1952, pour faciliter l'examen des applications de la science aéronautique aux problèmes de la défense commune ; le Centre technique de la défense aérienne du SHAPE, établi en 1954 à La Haye et financé par l'OTAN à partir de 1960 ; le Centre de recherche de SACLANT sur la guerre anti-sous-marine de La Spezia, créé en 1959 et qui passa entièrement sous l'égide de l'OTAN en 1963.

A sa réunion de juin 1963 (AC/137-R/16), il a demandé à être consulté officiellement sur le rapport du groupe exploratoire créé par le Conseil à la demande des Directeurs de la recherche pour la défense afin d'examiner la question de la fourniture d'avis scientifiques aux autorités militaires de l'OTAN. Le rapport contenant ses observations figure dans le document AC/137-D/207 du 20 janvier 1964.

Signalons encore que le *Groupe ad hoc d'experts techniques pour l'étude des quartiers généraux de guerre (AC/158)*, créé par le Conseil à la

² le Secrétariat international a fait distribuer un questionnaire sur ce sujet aux délégations par le document AC/137-D/78, daté du 10 novembre 1960 ; les réponses nationales ont été diffusées dans les documents AC/137-WP/8/1 à 8/13.

demande du Groupe permanent, était présidé par un membre de la Division des Affaires scientifiques (→ voir la partie IX sur l'infrastructure).

Enfin, le Comité scientifique a collaboré activement avec l'Institut von Karman de dynamique des fluides de Rhode-Saint-Genèse (Belgique), financé par tous les pays OTAN à partir de 1960 (voir les trois groupes ci-après).

En mai 1962, la Division des Affaires scientifiques a procédé à une étude comparative détaillée des activités scientifiques de l'OTAN et des autres organisations internationales. Le résultat de son étude figure dans le document AC/137-D/139, mis à jour en mai 1963.

Les comptes rendus et documents de travail diffusés sous la cote AC/137 reflètent les activités du Comité scientifique et de tous les organismes énumérés.

Pour les années 1959-1965, on relève 329 documents répartis en

documents	AC/137-D/34 à D/266
ordres du jour	AC/137-A/4 à A/24
comptes rendus de réunions	AC/137-R/3 à R/23
notes	AC/137-N/7 à N/24
documents de travail	AC/137-WP/2 à 8, 8/1 à 8/13, 9 à 24

Ils ont été reproduits sur microfilm. Ils existent dans la série chronologique, mais ont aussi été refilmés en continu sur les bobines 1514 (A/), 1514-1516 (D/), 1517 (R/), 1518 (DS/, N/ et WP/).

Les documents sont tous "sans classification" (DN/81/10).

- :-

2. Organismes subsidiaires du Comité scientifique identifiés par une cote spéciale

Les comptes rendus de réunion et autres documents des organismes subsidiaires ont en général été cotés dans la série générale AC/137. Dans quelques cas, étudiés ci-après, les groupes ont pu recevoir, sur une période très brève, une cote spéciale pour leurs documents.

AC/137(RG)

On trouve sous cette cote deux documents diffusés en 1960 relatifs à la **Commission consultative d'octroi des subventions OTAN pour la recherche scientifique** (*Advisory panel on NATO science research grants*).

C'est l'un des trois programmes du Bureau scientifique financés par l'OTAN en 1959.

L'une des premières initiatives du Comité scientifique fut, en effet, de recommander la mise en oeuvre d'un programme de bourses de

recherches destiné à stimuler l'échange entre pays membres d'étudiants déjà licenciés ou docteurs en science pure ou appliquée. A sa réunion des 22-23 avril 1959, il a approuvé un programme de subventions pour la recherche (voir AC/137-R/4, point I, et aussi C-M(59)13 et 23). Le projet, révisé, fut adopté le 3 juin 1959 par le Conseil avec le budget de un million de dollars (voir C-M(59)49, annexe, et C-R(59)22, point IV).

Lors de sa réunion des 2-3 septembre 1959, le Comité scientifique a chargé le Bureau du conseiller scientifique de lui soumettre le nom de cinq savants "pour former un groupe habilité à décider de l'attribution de ces subventions" (AC/137-R/5, point VIII). La composition de la Commission consultative, approuvée le 7 janvier 1960, figure dans le document AC/137-D/55.

La Commission a tenu sa première séance le 15 février 1960. Elle a mis au point les questions de procédure générale et examiné les premières demandes dont elle a été saisie. Elle a réaffirmé à cette occasion que les crédits destinés à la subvention de la recherche étaient réservés en exclusivité aux programmes de caractère nettement international ou à ceux qui donnent une impulsion au développement scientifique dans les pays insuffisamment avancés du point de vue technique.

Les comptes rendus de cette réunion et de la suivante, tenue en novembre 1960, ont paru sous la cote spéciale AC/137(RG).

Ce sont les AC/137(RG)R/1 et 2, reproduits sur le film 1518.

Ils sont "sans classification".

A partir de la réunion suivante (mars 1961), les comptes rendus de réunion sont cotés dans la série principale AC/137.

AC/137(SR)

Sous cette cote figurent deux documents relatifs au **Groupe consultatif sur la recherche spatiale** (*Advisory group on space research*), créé en janvier 1960 (AC/137-R/6, point III).

Le groupe consultatif a tenu sa première réunion les 9 et 10 mars 1960. La réunion avait pour objet principal d'échanger des renseignements sur les projets nationaux de recherche spatiale et de discuter des possibilités de coopération internationale en ce domaine.

Le compte rendu de la réunion et la liste des participants ont été cotés respectivement

AC/137(SR)R/1
AC/137(SR)N/1

Ils sont déclassifiés.

**Gr. de tr. ad hoc sur les applications de l'électronique quantique
Ad hoc working group on the application of quantum electronics
AC/227
1963**

L'identification des avions était un problème posé de longue date à l'OTAN. En 1963, il fut attaqué sur deux fronts, par un groupe de travail mixte ad hoc de caractère exploratoire sur l'identification des avions (AC/218)³, sous l'égide du Comité d'Armements, et par un groupe du même type sur l'application de l'électronique quantique, sous l'égide du Comité scientifique.

Le groupe ad hoc du Comité scientifique fut établi au cours de la session des 8 et 9 octobre 1962, avec le mandat qui figure dans le document AC/137-D/149. Il devait explorer le nouveau domaine de l'électronique quantique (techniques LASER et MASER) et son application éventuelle à l'identification des avions (AC/137-R/14).

La présidence du groupe fut confiée au Professeur Grivet (France) — AC/137-R/15.

Une première réunion eut lieu le 1er juillet 1963, au cours de laquelle le groupe a mis au point son programme de travail et établi une liste de dix études spécialisées nécessaires à l'examen du problème dans son ensemble. Le compte rendu de réunion (AC/227-R/1) a été diffusé au Comité scientifique dans le document AC/137-D/195 du 22 octobre 1963.

On relève en tout trois documents sous la cote AC/227, datés de juin-juillet 1963 :

un ordre du jour	AC/227-A/1
une liste des membres du groupe avec adresses	AC/227-N/1
le compte rendu de la réunion du 1er juillet	AC/227-R/1

Ils sont sans classification. On les trouve sur les films chronologiques.

Les travaux du groupe se sont poursuivis, mais la cote AC/227 a été abandonnée.

-:-

La question du financement de l'Institut von Karman est à l'origine de la création de trois groupes de travail sous l'égide du Comité scientifique. On trouve leurs documents sous les cotes

AC/147
AC/168
AC/137(VKI)

³ Ce groupe est traité dans la partie VIII, pp. 125-127.

**Groupe de travail ad hoc sur le Centre de formation en aérodynamique
expérimentale de Bruxelles**
***Ad hoc working group on the Training Centre for Experimental
Aerodynamics in Brussels - TCEA***
AC/147
1959

Le Centre de Formation en aérodynamique expérimentale de Rhode-Saint-genèse (Belgique) fut établi fin 1956 sur la base d'un accord conclu entre les gouvernements des Etats-Unis et de la Belgique.

Ce Centre, dont la création a été suggéré par l'AGARD, a pour objet d'accroître, dans le cadre de l'OTAN, le nombre des ingénieurs formés aux techniques et à la pratique d'un laboratoire aérodynamique moderne.

Depuis 1956, il était financé par les Etats-Unis et la Belgique ; celle-ci mettait en outre les installations expérimentales à disposition de l'OTAN. Les deux pays avaient accepté de partager le coût de fonctionnement du Centre pour une période de deux années prenant fin en septembre 1958. En 1958, ils décidèrent de fixer un plafond à leurs contributions. La validité de l'accord fut néanmoins prolongée d'un an, après quoi l'aide américaine serait suspendue. Il fallut rechercher d'autres sources de financement.

L'AGARD, particulièrement intéressé par les activités du Centre, a pris l'initiative d'étudier le problème et a adressé un mémorandum au Groupe permanent dont il dépendait. Celui-ci confia l'étude au Comité militaire qui recommanda en juin 1958 de maintenir le Centre en activité et de soumettre au Conseil pour décision une étude sur les moyens à mettre en oeuvre pour continuer d'assurer son fonctionnement. Le Comité scientifique, saisi en juillet, appuya la recommandation. Et un projet de résolution du Conseil fut préparé par le Conseiller scientifique de l'OTAN (C-M(58)173).

Le 24 janvier 1959, Le Conseil a décidé de créer un groupe de travail spécial pour étudier les questions concernant le financement et le statut du Centre (C-R(59)4, point III). Le groupe fut placé sous l'autorité du Conseiller scientifique et composé de représentants de tous les pays intéressés et des autorités militaires, y compris l'AGARD. Il reçut pour ses documents la cote AC/147.

Dix pays ont participé aux travaux (Belgique, Canada, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis).

Le texte des discussions du Conseil qui ont prélué à sa création fut transmis au groupe sous la cote AC/147-D/1.

Une première réunion eut lieu le 2 mars 1959 (AC/147-R/1), au cours de laquelle il fut admis à l'unanimité que l'activité du Centre était du plus haut intérêt pour les pays de l'OTAN et qu'il fallait rechercher une formule pour assurer le financement de la différence entre le coût d'exploitation du Centre et la contribution offerte par le Gouvernement belge. Le Secrétariat international fut chargé de

préparer des propositions pour servir de base aux discussions (voir AC/147-WP/1).

Cinq réunions suivirent jusque début juillet 1959 (AC/147-R/2 à R/6). Les pays étaient divisés en deux camps, ceux qui souhaitaient un mode de financement au prorata du coût par étudiant et ceux qui préconisaient le partage des dépenses. On parvint finalement à un accord sur un financement par les pays utilisateurs et sur la base du coût par étudiant (AC/147-R/3).

A l'issue de la quatrième réunion, le groupe fut en mesure de proposer un avant-projet de rapport sous la forme d'une déclaration d'intention sur la répartition des places d'étudiants entre les pays qui fut adressée aux délégations permanentes (AC/147-WP/2). Certaines délégations ayant formulé des objections, un deuxième projet a été rédigé sous la forme d'un projet de rapport au Conseil (AC/147-WP/3 et C-M(59)58).

Le Conseil demanda un rapport plus détaillé (C-R(59)23, IV). Un nouveau texte a donc été préparé, qui fait l'objet du document AC/147-WP/4 du 24 juin 1959. Le 6 juillet, à la sixième réunion du groupe, les derniers pays réticents se sont ralliés au principe du financement sur la base utilisateur, les dispositions financières devant s'appliquer pendant une période de deux ans à compter du 1er octobre 1959 (AC/147-R/6). Le rapport définitif fut transmis au Conseil sous la cote C-M(59)69.

Le 29 juillet 1959, le Conseil accepta le financement proposé, étant entendu que le statut futur du Centre serait réexaminé après une année d'exercice (C-R(59)29, point VI).

On trouve 13 documents sous la cote AC/147, initialement à "diffusion restreinte" et déclassifiés par DN/80/14.

documents	AC/147-D/1]	
notes	AC/147-N/1 et 2		(février-juillet 1959)
comptes rendus	AC/147-R/1 à 6		
doc. de travail	AC/147-WP/1 à 4]	

Ils sont reproduits sur microfilm (collection chronologique).

-:-

Groupe de travail ad hoc sur le Centre de formation en aérodynamique expérimentale

Ad hoc working group on the financing of the Training Centre for Experimental Aerodynamics

**AC/168
1960-1965**

Au printemps 1960, un nouveau plan de financement du Centre pour la période postérieure à 1961 fut présenté au Conseil dans le document C-M(60)53.

Conformément aux propositions du C-M(60)53, le Conseil a décidé le 8 juin 1960 de créer un groupe ad hoc composé de représentants des

pays qui ont contribué au financement du Centre en 1959 et en 1960 pour établir des propositions sur les mesures à prendre pour couvrir les besoins financiers futurs (C-R(60)25, point II).

Le groupe s'est réuni le 8 juillet et a décidé de préparer deux formules de financement, l'une fondée sur le système déjà appliqué, l'autre sur celui proposé par le Directeur du Centre, M. Sterne, qui plaidait pour un plan de financement pour une période minimum de cinq ans. Sa proposition a été soumise par la délégation belge dans le document AC/168-D/1.

Les réunions suivantes ont consisté en examens de prévisions budgétaires (voir AC/168-D/3). Un projet de rapport au Conseil a été rédigé et approuvé par le groupe (AC/168-D/4 et Rév.).

Le 18 janvier 1961, le Conseil a décidé, conformément aux recommandations du rapport (C-M(60)139), de garantir le financement du Centre pour la période 1961-1963 et que le groupe ad hoc créé en juin 1960 serait l'organe responsable de l'examen annuel du budget du Centre (C-R(61)2, point III).

Le groupe s'est réuni en janvier 1962 (AC/168-R/6) pour examiner le projet de budget du Centre pour 1962-1963 présenté dans le document AC/168-D/5.

La septième réunion, en mars 1962, a été consacrée à la discussion du financement du Centre après septembre 1963. Le groupe a proposé de proroger la garantie de financement jusqu'en septembre 1965. Le Conseil a donné son accord en avril (C-R(62)17, IV).

La huitième réunion, en juin 1963, a porté sur l'examen du projet de budget 1963-1964 (AC/168-D/6 et R/8). La neuvième, en juin 1964, sur le budget 1964-1965 (AC/168-D/8 et R/9).

(Le nom d'Institut von Karman de dynamique des fluides a été substitué en 1963 à celui de Centre de formation en aérodynamique expérimentale).

La réunion suivante eut lieu le 30 octobre 1964 (AC/168-R/10) pour examiner l'avenir de l'Institut après 1965 sur la base de propositions de la Belgique (AC/168-D/9). Des dispositions similaires aux précédentes furent proposées au Conseil pour une période de trois ans dans le document C-M(65)31.

La question fut examinée au Conseil le 16 juin 1965. Il accepta de garantir le mode de financement en vigueur jusqu'en 1968. Toutefois, devant les réticences de plusieurs pays qui souhaitaient voir adopter une solution définitive, il fut décidé que le Comité scientifique ferait étudier l'intérêt scientifique de l'Institut et que le groupe AC/168 étudierait les dispositions financières à long terme (C-R(65)30, point II).

La onzième réunion du groupe (juin 1965) fut consacrée à l'examen du projet de budget de l'Institut pour 1965-1966 (AC/168-D/10 et R/11).

Le groupe AC/168 a poursuivi ses activités au-delà de 1965.

Les documents diffusés jusque fin 1965 (24) se répartissent en

documents	AC/168-D/1 à 10
notes	AC/168-N/1 à 3
comptes rendus	AC/168-R/1 à 11

Ils sont reproduits en continu sur le film n° 1389.

Ils ont tous été déclassifiés par DN(80)14.

-:-

Groupe d'étude sur l'Institut von Karman
Study group on the Von Karman Institute
AC/137(VKI)
1965

Pour donner suite à la décision du Conseil de juin 1965, le Comité scientifique a désigné des experts chargés de procéder à une évaluation des activités scientifiques de l'Institut (AC/137-N/20). Ces experts ont constitué le "Groupe d'étude sur l'Institut von Karman".

Il a reçu la cote AC/137(VKI) pour ses documents.

Le groupe d'étude s'est réuni pour sa première session à l'Institut, à Rhode-Saint-Genèse, du 5 au 7 août 1965. Il a entendu un exposé général sur l'historique de l'Institut, visité ses installations et procédé à un large échange de vues.

Il a adopté des conclusions qui figurent à l'annexe II du compte rendu de la réunion diffusé sous la cote AC/137(VKI)WP/1.

A la deuxième réunion, tenue le 7 octobre, un accord unanime sur le rapport à soumettre au Comité a pu être obtenu. Le rapport, diffusé sous la cote AC/137-D/264, a conclu à l'utilité de l'Institut et à la nécessité de le maintenir et recommandé que ses travaux soient étendus à de nouveaux domaines techniques importants.

Le Comité scientifique a donné son approbation au rapport le 3 novembre 1965 (AC/137-R/23, point III).

Le Conseil en a pris note sous la forme du G-M(65)118 à sa réunion du 8 décembre 1965 et a chargé le groupe de passer à l'étude des incidences financières du programme (C-R(65)49, point XV).

Au total, trois documents, datés de 1965, ont été diffusés sous la cote AC/137(VKI) :

AC/137(VKI)N/1	Méthode de travail proposée (15 juillet 1965)
AC/137(VKI)WP/1	Compte rendu de la réunion des 5-7 août 1965
AC/137(VKI)A/2	Ordre du jour de la deuxième réunion

Ils sont déclassifiés. On les trouve sur le film 779.

-:-

L'ensemble des documents du Comité scientifique et de ses groupes auxiliaires représentent quelque 376 documents, pour lesquels des listes détaillées ont été établies.

Ils sont déjà déclassifiés. Nous recommandons de prévoir leur libre communication au public.

- :-

B - LA RECHERCHE POUR LA DÉFENSE

Les autorités militaires de l'OTAN souhaitaient que leur "soit garantie la solution scientifique et technique nécessaire pour l'accomplissement de leur mission" (MCM-115-62).

Pourtant, la fourniture d'avis scientifiques aux autorités militaires de l'OTAN fut une question difficile à régler de manière satisfaisante, car, si les questions militaires, techniques et scientifiques sont bien dépendantes les unes des autres, elles relevaient respectivement au sein de l'OTAN de trois organismes différents, le Comité militaire, le Comité d'Armements et le Comité scientifique.

Les mécanismes à mettre en place devaient créer des échanges de renseignements pour aider à l'élaboration des concepts opérationnels en ce qui concernait les militaires, faciliter la mise au point des armes dans le cas des techniciens, orienter les recherches dans le cas des scientifiques. Ils ne pouvaient se fonder exclusivement sur un seul des trois comités concernés.

A partir de 1958, le Secrétaire adjoint pour les Affaires scientifiques a convoqué de temps à autre les Directeurs nationaux de la recherche à des réunions officieuses. Cet organisme fut d'une grande utilité, car il se composait de hautes personnalités scientifiques, qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions nationales, avaient pleinement accès à toutes les données des problèmes de défense. Toutefois, ses compétences n'ont pas été utilisées comme elles auraient pu l'être, faute notamment d'un mécanisme permettant de le saisir des problèmes présentant un intérêt réel pour l'OTAN.

On donna donc à cet organisme, en 1964, le statut d'un comité officiel, présidé par le Secrétaire adjoint pour les Affaires scientifiques. Ce fut le Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense (AC/243). Il avait un caractère consultatif. Ses travaux devaient porter en grande partie sur le domaine de la recherche opérationnelle, pour qu'il n'y ait pas de double emploi avec les activités des groupes consultatifs pour les forces terrestres, navales et aériennes, qui étudiaient plus en détail, en liaison avec le Comité d'Armements, les questions de recherche et de mise au point.

- :-

Directeurs de la recherche pour la défense
Defence Research Directors
AC/137(DR)
AC/74(DR)
1958-1964

A la réunion des chefs de gouvernement de décembre 1957, l'un des principaux sujets des débats fut la coopération dans les domaines de la recherche scientifique et de la recherche pour la défense.

D'importants progrès furent réalisés les années suivantes, en particulier dans les échanges de renseignements sur la recherche pour la défense, mais le champ d'activités à couvrir était vaste.

En octobre 1958, pour mettre en oeuvre l'accord intervenu en décembre 1957, P.H. Spaak, alors Secrétaire général, eut l'idée de fournir aux directeurs nationaux de la recherche scientifique pour la défense une instance officieuse au sein de laquelle ils pourraient exprimer librement leurs vues sur les moyens de développer l'efficacité des recherches dans tous les pays de l'Alliance. Par une lettre du 13 octobre 1958, assortie d'un ordre du jour, il invita les ministres de la défense⁴ à envoyer leurs directeurs nationaux de la recherche pour la défense ou des personnalités ayant des fonctions équivalentes à une première réunion de caractère informel.

Celle-ci eut lieu les 1er et 2 décembre 1958. Elle était présidée conjointement par le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique, M. Meili, et par le Dr. Ramsey, Conseiller scientifique et Président du Comité scientifique. Les représentants nationaux firent des déclarations sur les politiques pour la recherche scientifique adoptées à l'échelon gouvernemental.

Pour bien marquer l'aspect recherche appliquée à la défense et la double dépendance du Comité, ces réunions informelles reçurent dès le départ la double cote AC/137(DR)//AC/74(DR).

La première réunion s'étant traduite par des résultats positifs, il fut décidé de convoquer une nouvelle réunion les 28 et 29 septembre 1959. Le Général Norstad et l'Amiral Wright étaient invités. Les directeurs nationaux firent leur rapport et les Commandants suprêmes de l'OTAN exposèrent leurs besoins en matière de recherche scientifique pour la défense. Ensemble, ils s'attachèrent à définir les domaines spéciaux qui se prêtaient à une coopération, et un échange de vues eut lieu sur les applications de la science à l'amélioration de l'emploi du matériel militaire (AC/137(DR)//AC/74(DR)R/2).

Il fut convenu qu'une réunion serait tenue chaque année.

Quatre réunions suivirent donc, en septembre 1960 (..R/3), novembre 1961 (..R/4), mars 1963 (..R/5) et la dernière en novembre 1963 (..R/6), co-présidées par les présidents du Comité scientifique et du Comité d'Armements.

⁴ Par une lettre du 13 octobre 1958, assortie d'un ordre du jour.

On trouve à l'ordre du jour de ces réunions les rapports d'activité du Secrétaire général adjoint pour la Production et la Logistique et ceux du Conseiller scientifique, le cas échéant d'autres organismes de recherche de l'OTAN (Comité von Karman sur les études scientifiques à long terme, AGARD, Centre de SACLANT sur la guerre anti-sous-marine, Commission pour la recherche opérationnelle créée par le Comité scientifique...), et les exposés des Directeurs de la recherche pour la défense (ci-après désignés DRD) sur les politiques gouvernementales. On y fait régulièrement le point sur la situation de la coopération en matière de recherche, développement et production, sur les échanges de savants effectuant des travaux dans le domaine de la défense, sur la formation des chercheurs et l'aide aux pays où la recherche est peu développée.

A leur réunion de novembre 1961 (R/4), les DRD ont demandé au Secrétariat international d'établir un questionnaire sur "la coopération du personnel scientifique, administratif et militaire" et de le diffuser aux pays membres afin de susciter un échange de vues sur les modalités de fonctionnement de cette coopération. Des réponses ont été reçues de onze pays (Norvège, Canada, Allemagne, Etats-Unis, Grèce, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, France, Belgique, Portugal). Elles sont consignées dans les documents AC/137(DR)//AC/74(DR)D/2 pour le questionnaire et D/2/1 à D/2/10 pour les réponses.

Ce faisant, la place qu'occupent la science et la technique au sein de l'OTAN a de plus en plus retenu l'attention. En décembre 1961, le Comité militaire a invité le Groupe permanent à préparer un mémorandum sur la communication d'avis scientifiques aux autorités militaires de l'OTAN. Le rapport du Groupe permanent a été diffusé en octobre 1962 (MCM-115-62, du 12 octobre 1962) et ses propositions ont suscité des observations dans tous les pays de l'OTAN, les Grands commandements et les agences scientifiques.

Le 22 mars 1963, se fondant pour une large part sur ce travail préparatoire, les DRD ont formulé une recommandation visant à les ériger en un comité de l'OTAN permanent et indépendant ; ils ont formé un sous-comité de rédaction composé de quatre membres, chargé de faire une synthèse des thèses communes qui se dégagent du document des militaires et des propositions nationales, de définir les objectifs d'un Comité des Directeurs de la recherche pour la défense et de passer en revue les problèmes qui se posent à l'OTAN dans le domaine scientifique (AC/137(DR)//AC/74(DR)R/5, point V, § 130).

Un mois plus tard, le Secrétaire général a proposé (PO/63/199, 18 avril 1963) la transformation de ce sous-comité en groupe exploratoire et le Conseil a approuvé la proposition lors de sa réunion du 15 mai 1963 et donné pour mission au groupe (France, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis) d'étudier l'ensemble du problème de la fourniture d'avis scientifiques et de soumettre ses conclusions au Secrétaire général par l'intermédiaire des DRD (C-R(63)25, point X).

Le rapport du groupe exploratoire recommande d'emblée d'ériger officiellement en Comité du Conseil la réunion des DRD et propose en appendice un projet de mandat.

Il fait ensuite l'état des lieux des différents organismes s'occupant de recherche pour la défense au sein de l'OTAN et expose

les répercussions de la création envisagée sur leurs activités respectives. Un organigramme joint en annexe illustre ses recommandations relatives à la création de certains organismes techniques et scientifiques ou à un renforcement des organismes existants.

Des propositions concernent plus particulièrement le Secrétaire général adjoint pour les Affaires scientifiques, auquel il confie des responsabilités plus grandes en matière d'élaboration des plans et des politiques de défense, et un rôle de liaison entre le Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense, le Secrétaire général et le Conseil.

Il a été diffusé dans le document AC/137(DR)//AC/74(DR)D/4 du 30 octobre 1963 et examiné par les DRD à la réunion de novembre 1963. Sous réserve des amendements apportés en séance, le projet de mandat proposé a été adopté (...R/6, point V, § 107).

Le groupe exploratoire s'est réuni une dernière fois à Londres les 1er et 2 décembre 1963 afin d'arrêter sous sa forme définitive le rapport au Conseil (...D/4(Final) du 9 décembre 1963).

La création du nouveau comité impliquant une répartition des activités scientifiques au sein de l'OTAN, le rapport du groupe exploratoire des DRD fit l'objet d'échanges de vues au sein du Comité scientifique, à sa réunion des 9 et 10 janvier 1964. Il a formulé ses observations dans le rapport annexé au procès-verbal AC/137-R/18.

En janvier 1964, le rapport du groupe exploratoire a été diffusé en tant que document du Conseil sous la cote C-M(64)5. Le document se compose d'une note de couverture du Secrétaire général, d'un résumé du rapport et du rapport proprement dit décrit ci-dessus.

La réunion des DRD a produit, de janvier 1959 à janvier 1964, les documents suivants, au nombre de 31

Documents	AC/137(DR)//AC/74(DR)D/2, 2/1 à 10, 3, 4
Comptes rendus	AC/137(DR)//AC/74(DR)R/2 à 6
Notes	AC/137(DR)//AC/74(DR)N/4 à 16.

Ils sont "sans classification" depuis la note D.N.(81)10 du 23 avril 1981.

Ils ont été microfilmés en continu (bobine 1518).

-:-

Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense
Committee of Defence Research Directors
AC/243
1964-1966

Les recommandations du groupe exploratoire des Directeurs de la recherche pour la défense présentées au Conseil dans le document C-M(64)5 en date du 24 janvier 1964 proposaient la création d'un Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense.

Le document a été discuté une première fois au Conseil le 3 avril 1964 (C-R(64)17, point V), la discussion fut reprise à la réunion suivante, en raison de réserves françaises sur le choix comme président du Comité du Secrétaire général adjoint pour les Affaires scientifiques.

Le 22 avril 1964, le Conseil fut en mesure d'approuver la création d'un Comité des Directeurs de la recherche pour la défense. Le nouveau comité était directement responsable devant le Conseil ; il était présidé par le Secrétaire général adjoint pour les Affaires scientifiques en outre président du Comité scientifique (C-R(64)20, point VIII). A l'instar des trois groupes consultatifs pour l'armement des forces, il avait un rôle consultatif.

Son mandat (C-M(64)5, annexe) est formulé de la façon suivante :

- donner des avis au Conseil ou aux autorités militaires de l'OTAN sur les problèmes scientifiques et techniques ayant une incidence sur les politiques militaires de l'Alliance,
- de proposer des mesures permettant d'améliorer l'organisation et la qualité du soutien scientifique et technique de l'organisation militaire de l'OTAN,
- d'examiner les incidences des progrès accomplis dans le domaine de la science et de la technique sur des questions intéressant la défense,
- de soumettre certains problèmes au Comité scientifique, et d'étudier par l'intermédiaire de groupes de travail ou d'autres organismes les problèmes scientifiques et techniques particuliers intéressant le Conseil de l'OTAN et ses comités.

Il s'est réuni cinq fois jusque fin 1966 : en octobre 1964, en avril et en octobre 1965, en mars et en octobre 1966.

Au cours de ces deux années, il a entrepris de développer au sein de l'OTAN les échanges d'informations sur la recherche opérationnelle militaire. Il s'est intéressé aux études scientifiques à long terme sur l'armement (mise à jour du rapport Von Karman, études sur les télécommunications par satellites, la reconnaissance et la détection...) et a mis sur pied un programme de séminaires sur la recherche pour la défense et les études scientifiques à long terme ; il s'est penché sur la défense aérienne tactique de l'OTAN, en particulier sur les avions d'attaque au sol et les avions V/STOL et sur les systèmes d'identification des avions, et plus généralement sur les études préliminaires relatives aux besoins militaires de base (NBMR) pour les armes et équipements à mettre en service après 1970. Il a également abordé la question de la recherche pour la défense dans les petits pays.

Lorsque, en octobre 1965, le Conseil a créé un groupe exploratoire sur l'étude de la procédure NBMR (AC/253) doté d'un mandat très large qui l'habilitait à examiner l'ensemble des questions touchant à la production d'armements dans le cadre de l'OTAN, il a fallu procéder parallèlement à un examen de la place et des fonctions éventuelles du Comité des Directeurs nationaux de la

recherche pour la défense dans toute réorganisation qui résulterait des délibérations du groupe AC/253.

Pour étudier la question, le Comité des DRD a constitué le 5 octobre 1965, sous la présidence du Royaume-Uni, une équipe de travail composée de représentants de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. A sa réunion du 29 mars 1966, il a approuvé le rapport remis par ce "Comité des quatre" (AC/243-D/26), qui souscrit globalement aux propositions du groupe AC/253, en particulier à celle préconisant la dissolution du Comité AC/243 sous sa forme présente (AC/243-R/4).

Le rapport définitif du AC/253 fut publié le 30 mai 1966 (C-M(66)33(Révisé)). Le Comité des Directeurs nationaux de la recherche pour la défense fut dissous. A sa place fut créé un "Groupe sur la recherche pour la défense" (*Defence Research Group*) avec des pouvoirs beaucoup plus étendus⁵, sous l'égide de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CNAD). Il entra en activité le 1er janvier 1967, en conservant la référence AC/243. A la même date, la responsabilité exercée sur ce groupe par le Secrétariat international passa de la Division des Affaires scientifiques à la Division Production, Logistique et Infrastructure.

Ses activités ont pris une extension considérable après 1966. Il existe toujours.

Jusqu'au 31 décembre 1966, on relève 61 documents sous la cote AC/243

documents	AC/243-D/1 à 32]	
notes	AC/243-N/1 à 6		(juin 1964-nov. 1966)
comptes rendus	AC/243-R/1 à 5		
documents de tr.	AC/243-WP/1 à 18]	

Une partie seulement ont été déclassifiés, par DN(78)22 et DN(80)3.

Ils sont consultables en totalité sur les films 1467 (A/ordres du jour et D/..), 1469 (N/..) et 1470 (R/.. et WP/..).

Nous recommandons de terminer la déclassification des documents du Comité AC/243 et de les proposer à la mise en lecture publique en même temps que ceux de la réunion des DRD.

Les listes détaillées des documents sont fournies en annexe.

- :-

⁵ Son mandat est consigné à l'annexe VI du C-M(66)33(Révisé).

Conclusion

Annoncée par la création du Comité scientifique fin 1957, la coopération scientifique au sein de l'Alliance a pris une grande ampleur au cours des années 1959-1965. Toute une structure s'est mise en place pour donner une nouvelle dimension à l'Organisation. Le Secrétariat international s'est doté d'une Division des Affaires scientifiques qui fut chargée d'assurer la mise en oeuvre des grands programmes lancés par le Comité scientifique, et qui eut, avant que cette partie de ses activités ne passe à la Division Production, Logistique et Infrastructure (en 1967), des responsabilités importantes dans le domaine de la recherche scientifique de caractère militaire.

Cette dimension des activités de l'OTAN est mal connue du public. Elle justifie la mise en lecture publique des séries de documents décrites dans ce chapitre.